

CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT BRIEUC

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
SEANCE DU 26 Juin 2008**

Délibération DB 90- 2008

L'an deux mille huit, le vingt six juin à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jérôme KERHARDY.

MEMBRES PRESENTS :

HILLION	D. BOULAIRE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON,
LA MEAUGON	A. BOTHOREL, A. PORTANGUEN
LANGUEUX	M. LESAGE, AM. LE MAOULT, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, A. MAHE, F. LE MENEZ, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, Y. BRIAND, S. EVEN
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, A. CADEC, MC. DIOURON, B. BLEVIN, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, H. ALIPOUR, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, Y. DREVES, J-G. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, Y. BENMESSAOUD, D. JEGOU
TREMELOIR	D. CHARLES, J. LE POTTIER, D. CHARLES
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, J. CABARET

MEMBRES EXCUSES :

HILLION	Y. DORE,
LANGUEUX	J. AUDRAIN
PLEDRAN	S. BRIEND
PLERIN	R. KERDRAON, P. QUEMERE
PLOUFRAGAN	C. ORAIN
PORDIC	M. NOULLEZ, F. LOZACH, M. CHEVE
SAINT BRIEUC	A. CROCHET, B. LE RUN, J-J. FUAN
TREGUEUX	A. JOUAN,
YFFINIAC	M. BALLAY

MEMBRES ABSENTS

PLERIN	G. LE ROUX
SAINT BRIEUC	P. DELOURME

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 63

Nombre de votants : 63



CABRI – AGGLOMERATION DE SAINT BRIEUC

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 26 juin 2008

Délibération DB 90 - 2008

Rapporteur : M Gilbert GASPAILLARD

Objet : Extension du Centre des Congrès Equinoxe – Tranche fonctionnelle 2 « salle multifonctions et hall d'accueil » : nouvelle demande de financement au titre du FNDAT :

EXPOSE DES MOTIFS

1. Rappel du coût global de l'opération et de son financement

La CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc a initié le projet d'extension du Centre des Congrès Equinoxe en 2003 et l'a inscrit au Contrat d'agglomération 2000-2006 pour un montant estimé alors à 9 000 000 € HT.

Depuis, ce projet a été scindé en 2 tranches, lors de l'adoption de l'avant projet sommaire en 2006 :

- 1 tranche ferme portant sur la création d'une salle multifonctions de 1 200 places assises, d'une rotonde d'accueil du public, ainsi que la réfection des halls Nicolas, pour un montant estimé par le maître d'oeuvre à 8 013 549 € HT (études comprises)
- 1 tranche conditionnelle portant sur la restructuration du centre des congrès actuel, pour un montant estimé par le maître d'oeuvre à 2 317 582 € HT (études comprises).

Suite au résultat de l'appel d'offres de travaux fin 2007, le coût de la tranche ferme peut désormais être estimé, à l'issu du chantier (avec aléas, actualisation des prix ...) à 12 000 000 € HT.

S'agissant des financements, un certain nombre de subventions ont été sollicitées et rappelées dans la délibération du 11 juillet 2007.

A ce jour, 2 de ces subventions sont acquises :

- Conseil Général : 2 000 000 (sur la totalité de l'opération, dont 1 568 000 € sur la tranche ferme)
- Conseil Régional : 1 350 000 €

2 autres demandes doivent faire l'objet d'instruction puis de confirmation :

- Etat : 1 012 000 € (au titre du FNADT)
- Conseil Régional : 1 515 000 € (au titre de la renégociation du Contrat de pays).

Enfin, une subvention de 450 000 € en provenance de l'Europe (FEDER) a été « sanctuarisée » (les crédits ont été réservés, mais n'ont pas encore été définitivement confirmés).

A l'occasion d'échanges récents avec les services de la Préfecture des Côtes d'Armor, il est apparu nécessaire de modifier le dossier déjà déposé afin :

1/ de distinguer, au sein de la tranche ferme du projet, une tranche dite fonctionnelle réalisable et payable sur 2008, afin de pouvoir prétendre à l'attribution des crédits européens (FEDER).

2/ de séparer les demandes de financement au titre du FEDER et du FNADT afin que la décision du FEDER puisse intervenir sans attendre celle de l'Etat sur le FNADT.

Il vous est donc proposé de modifier le plan de subventionnement de l'opération sur la tranche ferme des travaux d'Equinoxe (Hall d'accueil + salle multifonctions + réfection des halls Nicolas) afin d'isoler la tranche fonctionnelle 2008 correspondant aux études et à la réfection des hall Nicolas, de la tranche ferme relative à la création de la salle multifonctions et du hall d'accueil.

Il est donc soumis à votre approbation, deux délibérations portant sur le subventionnement de la tranche fonctionnelle « Etudes et halls Nicolas » pour l'une et « salle multifonctions et accueil » pour l'autre.

La présente délibération concerne la tranche fonctionnelle n°2 Salle multifonctions et hall d'accueil, éligible au FNADT

2. Rappel des travaux de la tranche fonctionnelle n° 2 : « salle multifonctions et hall d'accueil » :

Le projet consiste à adjoindre au centre des congrès actuel deux nouveaux espaces et leurs dépendances, permettant pour l'un l'accueil de manifestations variées de plus grande ampleur dans des conditions techniques optimales, et pour l'autre de distribuer les usagers du Palais des congrès dans les différents espaces qui le composent :

- Construction d'un Forum multifonctions avec gradins télescopiques permettant, dans des conditions de confort et d'acoustique optimaux, d'accueillir 1 200 personnes assises ou 2 000 debout.
- Construction d'un vaste hall d'accueil permettant de desservir de façon distincte les différents espaces fonctionnels du site (interface entre Equinoxe, le forum multifonctions et les halls Nicolas)
- Construction de dépôts et de locaux de services généraux. (locaux techniques, petits dépôts)
- Réaménagement global et paysager des espaces extérieurs avec création d'un parc de stationnement total de 850 places (en plus les 560 places existantes)

Le coût global de cette tranche fonctionnelle s'élève à 10 200 000 € HT (12 199 200 € TTC), se décomposant de la façon suivante :

Frais de maîtrise d'œuvre et frais d'étude	544 000 € HT
Travaux	8 851 000 € HT
dont :	
• Clos – couvert	4 200 000 € HT
• VRD – aménagement extérieurs	220 000 € HT
• Aménagement intérieurs	2 601 000 € HT
• Electricité	900 000 € HT
• Chauffage – ventilation	930 000 € HT
Frais et prestations divers	805 000 € HT

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose donc de délibérer dans les termes suivants :

DELIBERATION

Vu la délibération n° 346 du 23 octobre 2003 adoptant le contrat d'agglomération et y inscrivant notamment le projet d'extension du centre de congrès Equinoxe ;

Vu la délibération n° 182 du 11 juillet 2007 adoptant le nouveau plan de subvention pour le centre de congrès Equinoxe

Vu la délibération n° 318 du 20 décembre 2007 autorisant Monsieur Le Président à signer les marchés de travaux pour la 1ère tranche d'Equinoxe

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 63	Pouvoirs : 0	Total : 63	Exprimés : 63
Voix Pour : 63	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE :

- De valider le nouveau plan de financement prévisionnel suivant de l'extension - requalification du centre des Congrès Equinoxe, au titre de la tranche fonctionnelle n°2 « Salle multifonctions et rotonde d'accueil »:


Contrat de Pays 2006-2012 (Région)	1 107 000 €	10,85%
Conseil Général des Côtes d'Armor	1 208 000 €	11,84%
FNADT	1 012 000 €	9,92%
CABRI	6 873 000 €	67,39%
TOTAL	10 200 000 € HT	100%

- D'autoriser M. le Président à déposer une nouvelle demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du FNADT, sur ces bases.

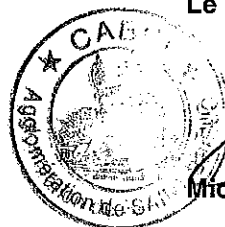
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

01 JUIL 2008

Et de l'affichage effectué le
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBY


01 JUIL 2008

Le Président,




Michel LESAGE